

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
lundi 1 juillet 2019

**11<sup>ème</sup> Commission****N° CP-2019-7-11-2****Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

DEAA – service prospective et politique  
européenne

**STRATEGIE OR****ADHESION A L'ASSOCIATION FRANCAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET  
REGIONS D'EUROPE - AFCCRE  
COTISATION 2019**

Résumé : Dans le cadre des politiques européennes, il vous est proposé d'adhérer à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), dont la cotisation s'élève à 5 315 euros pour l'année 2019.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 1er mars 2019.

L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) représente les collectivités territoriales françaises auprès du Conseil des Communes et Régions d'Europe. En cela, elle constitue une « tête de réseau » reconnue et entendue à BRUXELLES, tout comme au niveau national (elle constitue par exemple le premier niveau d'information pour les communes souhaitant se lancer dans un jumelage ou un projet « l'Europe pour les citoyens »). Son intérêt est donc manifeste.

Pour des raisons budgétaires, le Département s'est désengagé de l'AFCCRE en 2013.

Il apparaît cependant, à la lumière de la mise en place de la « Stratégie OR », et des ambitions du Département en matière d'appui aux communes (par exemple sur la thématique des jumelages), qu'une réadhésion serait opportune, afin de bénéficier des services de cette association.

Le Département du Bas-Rhin est également membre de l'AFCCRE.

Cette adhésion a un coût de 5 315 € (0,685 € pour 100 habitants) pour l'année 2019.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'adhésion du Département du Haut-Rhin à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE),
- d'autoriser le versement de la cotisation annuelle 2019 à l'AFCCRE d'un montant de 5 315 €.

Les crédits correspondants ont été prévus en DM1 2019 sur le programme F612, imputation 011-048-6281-2676-114 et feront l'objet d'un versement unique sur présentation d'un appel de fonds de l'AFCCRE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT